

OBJET :

19/12/2023 N°8
SUBVENTIONS : PROGRAMME VOIRIE
2024 – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA
LOIRE CONCERNANT LA RÉFECTION
DES VOIES COMMUNALES N°107 ET
N°112

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent ayant donné mandat : Pierre Yves LASSAIGNE à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Isabelle MARIDET

SUBVENTIONS : PROGRAMME VOIRIE 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE CONCERNANT LA RÉFECTION DES VOIES COMMUNALES N°107 ET N°112

M. Le Maire présente les travaux prévus pour l'année 2024. Au vu de l'état des chemins constaté suite au diagnostic effectué, priorité est donnée aux travaux à engager sur les voies communales :

- n° 107, chemin du Filerin sur 200 mètres linéaires.
- n° 112, chemin des Châtards sur 500 mètres linéaires.
-

Le devis pour la voie communale n° 107, chemin du Filerin, comprenant des travaux préparatoires, terrassement, assainissement et voirie s'élève à 7 104,00 € H.T. soit 8 524,80 € T.T.C.

Le devis pour la voie communale n° 112, chemin des Châtards, comprenant des travaux de terrassement et de voirie s'élève à 34 927,00 € H.T. soit 41 912,40 € T.T.C.

Le montant total des travaux de voirie s'élève à 42 031,00 € H.T. soit 50 437,20 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte** le projet cité supra pour un montant total de 42 031,00 € H.T. soit 50 437,20 € T.T.C.

► **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Loire d'un montant de 16 813,00 € au titre du programme voirie 2024 pour les opérations susvisées et à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



Publication en ligne le

09 JAN. 2024

La secrétaire de séance,
Isabelle MARIDET

